

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 060999

ND: 33961

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 895 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : A Bounaiza m Larbi

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0655973221 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie Nº P19-060999

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le. Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0000895

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre : retraité

Nom & Prénom : ABOUOULAM Lorbi

Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : Rue 453, n° 4 cité de fonctionnaires
Agadir

Tél. : 06 55 97 36 21 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/07/2020

Nom et prénom du malade : ABOU-OULAM Lorbi Age: 71

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

appétit



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

21/07/2020
ACCUEIL

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 JUIL	25/20 C	1	150,00	 Dr. Aziouizi 350, AV. ZERKALI Medecine du Travail et de la Famille Tunisie tel: 09 33 33 33

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>FEARS</i> <i>333-6420</i> <i>Montpellier</i>	01/07/20	803,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	01/07/2023	901 PVT	120,00€
	01/07/2023	3001 PVT	402,00€

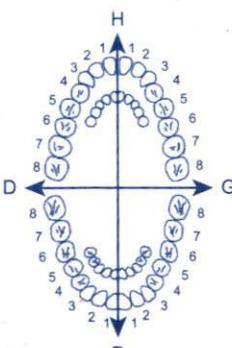
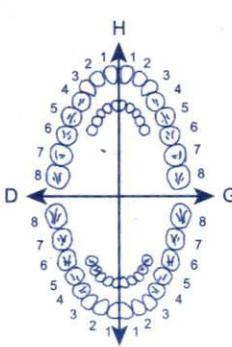
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
D 00000000 35533411	B 00000000 11433553			Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr H. AZIOUZ

MEDECINE GÉNÉRALE

Diplômé de la Faculté de Médecine
& de Pharmacie de Casablanca

**MÉDECINE DU TRAVAIL
& D'ERGONOMIE**

Diplômé de l'université de Rennes 1
France



الدكتور ح. عزيوز

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة - الدار البيضاء

طب الشغل وبيئة العمل

خريج جامعة رين 1 - فرنسا

Zemamra, في: **01 JUL 2020** زمامرة، في:

77,80

x 3.

8

11

Agdal Hotel 385

↑ + 21 ?

42,00

x 6

53,00

x 3

+ 76,00

27,70

x 3

31

imadec

685

385

41

lundi ap

385

↑ + 1

tt du 3 mg

803,50



390، شارع الزرقطوني - حي النهضة (فوق صيدلية القربي) - خميس الزمامرة - الهاتف: 19
390, Av. Zerktouni 7 Hay Ennahda Khemis Zemamra - Email : haziouiz@gmail.com

7862160237



Glucovance 500 mg/ 2,5 mg
Comprimés pelliculés B/30

42,00 DH

6 118001 121373



LOT: 082
PER: AUT 2021
PPV: 53 DH 00

6 118000 050940

6 118001 121373

LOT: 082
PER: AUT 2021
PPV: 53 DH 00

6 118000 050940

LOT: 082
PER: AUT 2021
PPV: 53 DH 00

6 118000 050940

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090281

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétylsalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

LOT: 085
PER: OCT 2021
PPV: 76 DH 50

30 Comprimés

6 118000 051107

7862160237

Dr H. AZIOUZ

MEDECINE GÉNÉRALE

Diplômé de la Faculté de Médecine
& de Pharmacie de Casablanca

**MÉDECINE DU TRAVAIL
& D'ERGONOMIE**

Diplômé de l'université de Rennes 1
France



الدكتور. عزيويز

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة - الدار البيضاء

طب الشغل وبيئة العمل

خريج جامعة رين 1 - فرنسا

Zemamra, le : 01 JUIL 2020
زمامرة، في :

ABOU-DALYE beldi

PSA

دكتور. عزيويز

Dr H. AZIOUZ

Médecine Générale

Médecine du Travail et d'Ergonomie

390, Av. Zerkouni Hay Ennahda Khemis Zemamra

Tél: 0523 34 58 19

Dr H. AZIOUZ
MEDECINE GÉNÉRALE
Diplômé de la Faculté de Médecine
& de Pharmacie de Casablanca
MÉDECINE DU TRAVAIL
& D'ERGONOMIE
Diplômé de l'université de Rennes 1
France



الدكتور. عزيوز
الطب العام
خريج كلية الطب والصيدلة- الدار البيضاء
طب الشغل وبيئة العمل
خريج جامعة رين 1 - فرنسا

Zemamra, le : **01 JUIL 2020** زمامرة، في :

ABZAR OULAMY babsi

PSA
acide urique
urine
urine

LABORATOIRE
HEDJAR
Dr H. AZIOUZ
Av. Hassan II N°3 Hay Ennahda
Khemis Zemamra 390
Tél: 05 23 34 66 19

دكتور. عزيوز
Dr. H. AZIOUZ
Médecine Générale
Médecine du Travail et d'Ergonomie
390, Av. Zerkouni Hay Ennahda Khemis Zemamra
Tél: 05 23 34 66 19



مختبر الزمامرة للتحاليل الطبية

LABORATOIRE ZEMAMRA D'ANALYSES MÉDICALES

DR. MOHAMMED HERRADI

Docteur Biogiste
Ancien Biogiste attaché
à l'Hôpital CHU-Casablanca

Diplômé d'Etude Spécialisé en Immunologie
Hematologie - Bacteriologie - Virologie
Biochimie - Parasitologie - Mycologie

Prélèvement du : 01/07/2020 à 08:42

Résultats édités le: 01/07/2020



Prescripteur: Docteur H.AZIOUIZ

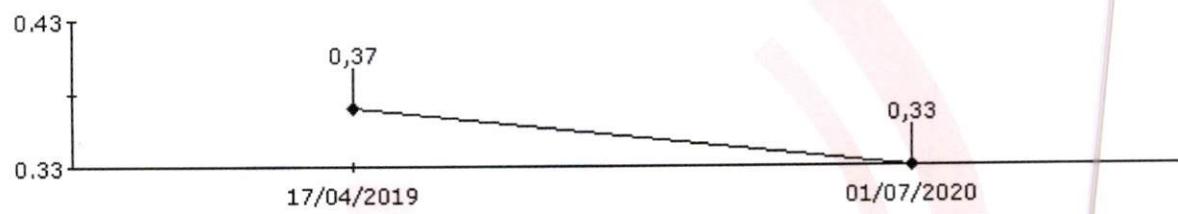
MR LARBI ABOU-ULAM

Dossier N° 19D653

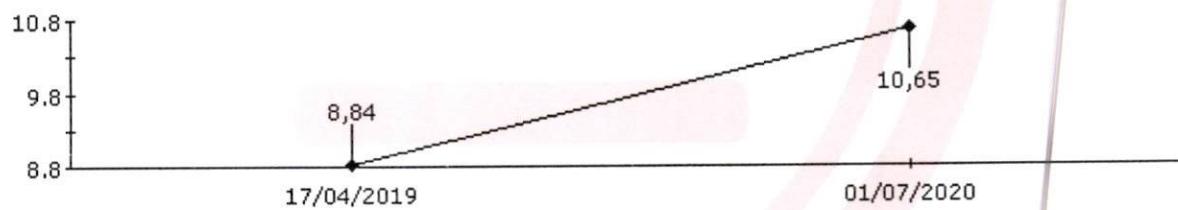
Page: 1/1

BIOCHIMIE SANGUINE (Roche Cobas Integra 400 Plus)

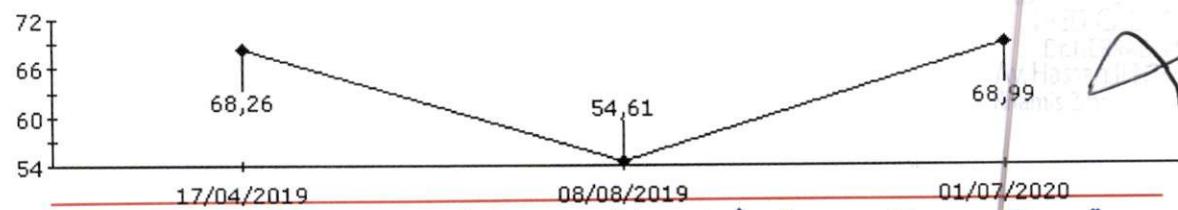
UREE.....: 0,33 g/l
(Colorimétrie enzymatique) 5,40 mmol/l 0,15 à 0,50 g/l
2,49 à 8,30 mmol/l



CREATININNE.....: 10,65 mg/l
(Cinétique à 37°) 94,25 µmol/l 6,00 à 13,00 mg/l
53,10 à 115,05 µmol/l



ACIDE URIQUE.....: 68,99 mg/l
(Colorimétrie enzymatique) 410,49 µmol/l 34,00 à 70,00 mg/l
202,30 à 416,50 µmol/l



رقم 3، حي المسيرة، شارع الحسن الثاني - خميس زمامرة
N°3, Hay Al Massira, Avenue Hassan II, Khemiss Zmamra

Tél : 05 23 38 64 02

115000036 - IF: 72228900 - INPE: 113062889 - Patente : 42900143 CNSS: 7308902



ختبر الزمامرة للتحاليل الطبية

LABORATOIRE ZEMAMRA D'ANALYSES MÉDICALES

DR. MOHAMMED HERRADI

Docteur Biogiste

Ancien Biogiste attaché
à l'Hôpital CHU-Casablanca

Diplômé d'Etude Spécialisé en Immunologie
Hématologie - Bactériologie - Virologie
Biochimie - Parasitologie - Mycologie

Prélèvement du : 01/07/2020 à 11:33

Résultats édités le: 01/07/2020



MR LARBI ABOU-OULAM

Dossier N° 19D653

Prescripteur: Docteur H.AZIOUZ

Page: 1/1

MARQUEURS PROTEIQUES

ANTIGENE SPECIFIQUE PROSTATIQUE . PSA: 1,16 ng/ml
(Chromatographie)



Interprétations:

Age < 40 ans	: < 1.4 ng/ml
40 à 49 ans	: < 2.0 ng/ml
50 à 59 ans	: < 3.1 ng/ml
60 à 69 ans	: < 4.1 ng/ml
> 70 ans	: < 4.4 ng/ml

Le toucher rectal, le massage prostatique, une cystoscopie, une échographie transrectale et une biopsie, augmentent transitoirement le taux de PSA

Total de pages: 1

LABORATOIRE ZEMAMRA
RUE HASSAN II
ROUTE D'ALMASSIRA
AV. HASSAN II
Khemiss Zmamra
Tél: 05 23 38 64 02
Fax: 05 23 38 64 03
E-mail: info@lzzmamra.com
Site: www.lzzmamra.com

رقم. 3 حي المسيرة، شارع الحسن الثاني - خميس زمامرة
N°3, Hay Al Massira, Avenue Hassan II, Khemiss Zmamra

Tél : 05 23 38 64 02

fax: 05 23 38 64 03 - IF: 72228900 - INPE: 113062889 - Patente : 42900143 - CNSS : 7308902



مختبر الزمامرة للتحاليل الطبية

LABORATOIRE ZEMAMRA D'ANALYSES MÉDICALES

DR. MOHAMMED HERRADI

Docteur Biologiste
Ancien Biologiste attaché
à l'Hôpital CHU-Casablanca

Diplômé d'Etude Spécialisé en Immunologie
Hématologie - Bactériologie - Virologie
Biochimie - Parasitologie - Mycologie

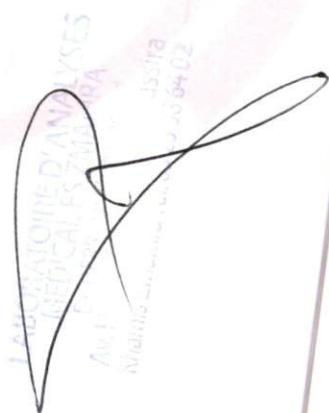
FACTURE: 0763/20

ZEMAMRA le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

01/07/2020
MR LARBI ABOU-OULAM
19D653
Docteur H.AZIOUIZ

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
PSA.ANTIGENE SPECIFIQUE PROSTATIQUE	300
Total du (B)	B 300
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	402,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: QUATRE CENT DEUX DIRHAMS



رقم. 3 حي المسيرة، شارع الحسن الثاني - خميس زمامرة
N°3, Hay Al Massira, Avenue Hassan II, Khemiss Zmamra

Tél : 05 23 38 64 02

200036 - IF: 72228900 - INPE: 113062889 - Patente : 42900143 - CNSS : 7308902



مختبر الزمامرة للتحاليل الطبية

LABORATOIRE ZEMAMRA D'ANALYSES MÉDICALES

DR. MOHAMMED HERRADI

Docteur Biologiste
Ancien Biologiste attaché
à l'Hôpital CHU-Casablanca

Diplômé d'Etude Spécialisé en Immunologie
Hématologie - Bactériologie - Virologie
Biochimie - Parasitologie - Mycologie

FACTURE: 0756/20

ZEMAMRA le
Nom et prénom
Référence
Médecin prescripteur

01/07/2020
MR LARBI ABOU-OULAM
19D653
Docteur H.AZIOUIZ

Acte de biologie demandé	Cotation (B)
ACIDE URIQUE SERIQUE (URICEMIE)	30
UREE (AZOTEMIE, UREMIE)	30
CREATININE SERIQUE	30
Total du (B)	B 90
Prise de sang (PC)	0,00 DH
Montant en DH	120,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: CENT VINGT DIRHAMS

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES ZMAMRA
Dr. MOHAMMED HERRADI, Docteur Biologiste
Av. Hassan II, N°3, Hay Al Massira
Khemiss Zmamra, Casablanca

رقم. 3 حي المسيرة، شارع المحسن الثاني - خميس زمامرة
N°3, Hay Al Massira, Avenue Hassan II, Khemiss Zmamra

Tél : 05 23 38 64 02

IE: 72228900 - INPE: 113062889 - Patente : 42900143 - CNSS : 730890